

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

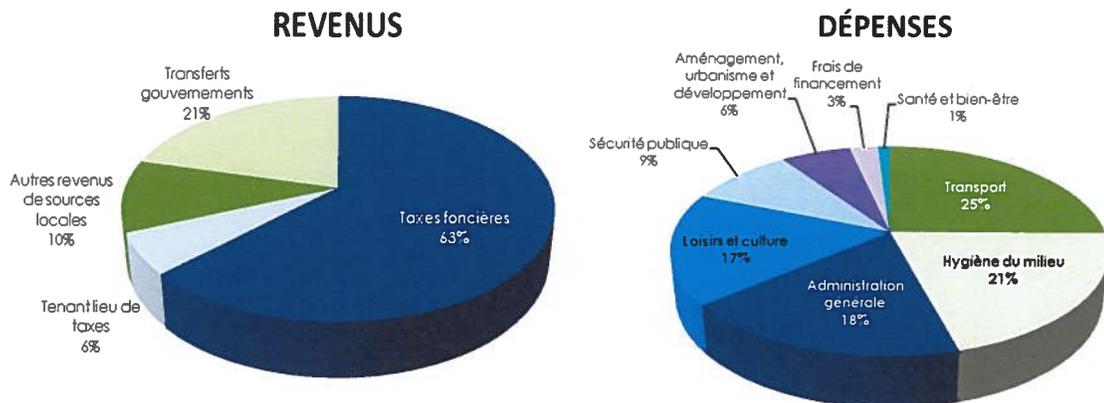
Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour une information plus complète, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2021 sur notre site Internet au villemacamic.qc.ca, onglets *La ville* | *Conseil municipal* | *Rapports annuels*.

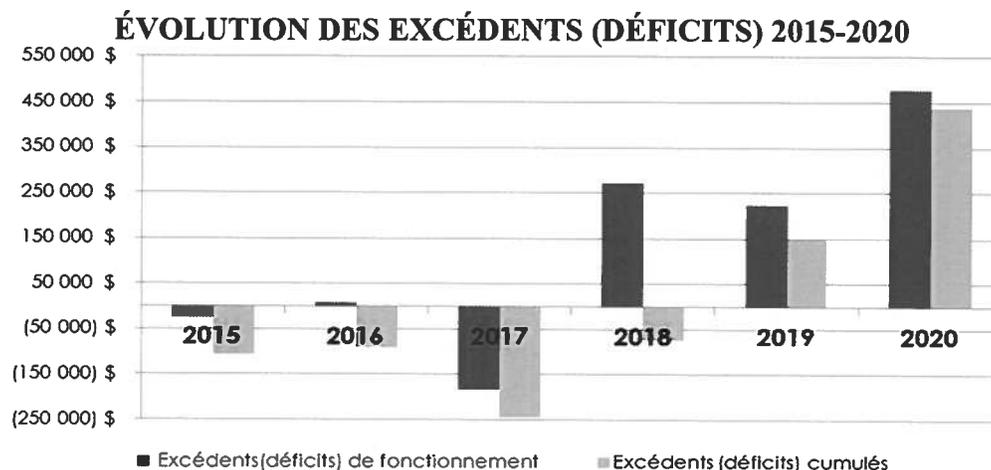
1. LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 4 055 187 \$ et que les revenus d'investissements ont culminé à 695 767 \$ (subventions et investissements des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 4 750 954 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 3 980 227 \$.



En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent qu'en 2020, la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 477 800 \$.

L'excédent provient de subventions supplémentaires du gouvernement et des projets que nous n'avons pu réaliser à cause de la COVID-19.



2. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par l'auditeur externe, monsieur Daniel Tétreault, CPA, de la firme Daniel Tétreault, CPA inc., en date du 6 avril 2021. Dans le cadre de cette vérification et conformément à la Loi, l'auditeur a établi les états financiers consolidés de la Ville de Macamic.

Dans son rapport, à la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Macamic et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leur flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2020

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser, au présent rapport, que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2020, était la suivante :

- La rémunération annuelle de la mairesse était de 23 139 \$, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 7 713 \$.
- Une allocation de dépenses d'une somme de 11 570 \$ était accordée à la mairesse, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 3 856 \$.
- De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 25 \$ pour chaque réunion d'un comité dont il était nommé délégué ou substitut et à laquelle il assistait.

- La rémunération annuelle de la mairesse pour siéger au conseil d'administration de Tricentris Centre de Tri était fixée à 600 \$.
 - La rémunération annuelle de la mairesse pour avoir siégé à différents comités de la MRCAO était de 236 \$.
-

CONCLUSION

Au nom du conseil et en mon nom personnel, permettez-moi de souligner de façon particulière le travail réalisé par nos employés, et ce, malgré un calendrier de travail bien chargé et un manque important d'effectifs.

Merci également à tous nos bénévoles membres de comités pour votre implication sans réserve à faire cheminer tous nos dossiers; sans votre support, aucun de ces projets ne pourrait se réaliser.

Merci à nos conseillères et à nos conseillers pour la prise en charge des dossiers qui vous ont été confiés, et ce, de façon aussi professionnelle.

À tous nos nouveaux arrivants, résidentiels et commerciaux, merci d'avoir choisi Macamic pour vous établir.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La mairesse,


Lina Lafrenière

Déposé le 7 juin 2021